



26-02-053 - Arrêté Municipal Temporaire PROLONGATION

Réglementant le stationnement et la circulation –
Villeneuve en Retz
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par [Opticable, 20 rue Basse Rocher, 53200 Château Gontier](#)

Vu l'arrêté initial n°26-01-012 du 12/01/2026 concernant la rue des Chaumes

Vu l'arrêté initial n°26-01-013 du 12/01/2026 concernant la rue des Quatre Routes

Vu l'arrêté initial n°26-01-014 du 12/01/2026 concernant la rue des Cités

Vu l'arrêté initial n°26-01-015 du 12/01/2026 concernant la Cabiterie

Considérant que les travaux n'ont pu être achevés dans les délais initialement prévus et qu'il convient de maintenir les mesures de sécurité

ARRETE

- ARTICLE 1** Les dispositions relatives à la circulation et au stationnement définies dans les arrêtés n°26-01-012, n°26-01-013, n° 26-01-014 et n°26-01-015 sont prolongées
- ARTICLE 2** La date de fin de ces mesures, initialement prévue le 19 février 2026, est reportée au 14/03/2026
- ARTICLE 3** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge du pétitionnaire.
- ARTICLE 4** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 5** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et transmis aux services de gendarmerie.
- ARTICLE 6** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 17/02/2026

Le Maire Yves Blanchard

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale